



Wicht Jean-Daniel

Caisses d'allocations familiales, quid de la concurrence de l'Etat ?

Cosignataires : ---

Date de dépôt :

12.05.16

DSAS

Dépôt

Le canton de Fribourg compte 3 caisses AVS mais plus de 30 caisses d'allocations familiales. Plusieurs caisses sont liées à des associations professionnelles proposant cette prestation à leurs membres. Chaque entreprise est libre d'adhérer à la plupart des caisses actives sur le canton de Fribourg dont la Caisse cantonale. Celle-ci, bien que faisant chaque année du déficit, est la plus importante du canton et propose un taux plus bas que la moyenne des caisses. Elle concurrence ainsi les caisses privées qui voient leurs adhérents régulièrement se tourner vers la Caisse cantonale.

Cette situation particulière m'amène à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat que je remercie par avance pour ses réponses :

1. Est-ce que le Conseil d'Etat estime juste cette concurrence du canton sur les caisses d'allocations familiales ?
2. Est-ce que l'un des buts est de diminuer le nombre de caisses ?
3. Est-ce que le taux bas a pour but de diminuer à terme les réserves importantes de la Caisse cantonale ?
4. Le conseil d'Etat ne pourrait-il pas utiliser ces fonds, par exemple, pour soutenir la création de places d'accueil de jour pour la petite enfance ?

—